

AGENCE BENOIST à MORTAGNE AU PERCHE. Barème à compter du 19 avril 2017

Honoraires de négociation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES CHARGE VENDEUR
De 0 € à 10 000 €	Forfait 1 500 €
De 10 001 € à 20 000 €	Forfait 1 000 €
De 20 001 € à 30 000 €	Forfait 1 000 €
De 30 001 € à 40 000 €	Forfait 1 000 €
De 40 001 € à 50 000 €	Forfait 1 000 €
A partir de 50 001 € jusqu'à 250 000 €	5 %
Au-delà de 250 001 €	6 %

- Les tranches sont cumulables de 0 € à 250 000 €
- Montant et pourcentage d'honoraires exprimés en TTC
- La délivrance d'une note est obligatoire
- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Honoraires de location

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES
(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

	BAILLEUR	LOCATAIRE
• Entremise • Négociation	NEANT	NEANT
• Visites • Constitution du dossier du locataire • Rédaction du bail	55 % TTC du montant du loyer <i>(ne pouvant excéder 8€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)</i>	55 % TTC du montant du loyer <i>(ne pouvant excéder 8€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)</i>
• Etat des lieux • Remise des clés	35 % TTC du montant du loyer <i>(ne pouvant excéder 3€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)</i>	35 % TTC du montant du loyer <i>(ne pouvant excéder 3€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)</i>

Honoraires de gestion

6 % HT du montant des sommes encaissées